



Horaire , confes et abus confiance parton

Par **simon10**, le **12/03/2010** à **00:39**

bonjour,je travail depuis bientot dix ans dans un garage automobile,j'ai commencé comme mecanicien et suis devenue tres rapidement chef equipe et responsable atelier, pour ne pas perdre cette place j'ai fais des concessions beaucoup d'heures supplementaires , non prise des congés astreintes depannages non renumerer et j'en passe.mon patron ayant une confiance totale en moi m'a confié la gestion quasi complete de son garage tout en me laissant croire pendant ces dix ans que mes concessions faite seront recompensés quand je reprendrais le garage par un tres bon pris il ma fait croire pendant plusieurs annee a moi et les clients du garage que j'etats son repreneur et qu'on allait faire des papiers.j'y ai cru jusqu'au jour ou je lui en ai parler serieusement de la reprise et il a commencer a tourner les choses autrement car par rapprt a sa retraite il n'avait pas toutes ces annees etc.... en clair il ne veut ^pas ceder son garage meme si il a 63 ans.en clair je travail plus de 53 heures par semaines je suis de permanence depannage a chaque fois qu'il est absent (environ 3 fois par semaine plus les xeeek end et les fois ou il est en vacances).jai pris que 12 semaines de congées en dix ans et c'est moi qui fais tournée son garage.du fait que j'en ai vraiment marre je lui ai demandé une reduction de mon temps de travail et de faire une rupture conventionnelle de mon contrat de travail.n'ayant pas de reponse de sa part si je le met aux prudhommes ai je des chances de recuperer un peu de tout ce que j'ai pu lui donner c'est a dire dix ans de ma vie (c'est moi qui ouvre et qui ferme son garage depuis environ 9 ans j'ai eu quelque prime par ci par la et mon salaire ne reflete pas du tout mon temps passé. merci de vos reponse par avance

Par **Cornil**, le **14/03/2010** à **16:13**

Bonsoir "simon10"

Tu peux évidemment tenter une action aux prud'hommes pour les heures supplémentaires effectuées , sous réserve de présenter aux juges un minimum de justificatifs de l'existence de ces HS , mais cela seulement sur 5 ans en arrière.

Quant aux congés non pris, cela risque d'être plus difficile car l'employeur prétendra que ce n'est pas lui qui a refusé des congés, mais toi qui n'a pas souhaité les prendre.

Tu ne peux par ailleurs pas invoquer devant les prud'hommes le non-respect des promesses verbales de reprise du garage, ceci ne les concernant pas. Ni invoquer le refus de rupture conventionnelle, car dans ce domaine l'employeur peut refuser sans avoir à motiver.

Par contre, tu peux assortir ta demande concernant les HS non payées, et les congés (tant qu'à faire) d'une demande de Résiliation judiciaire de ton contrat de travail vus les manquements de l'employeur, ce qui aura les mêmes effets qu'un licenciement, de plus avec dommages et intérêts.

en attendant, peut-être peux-tu baisser la volière sur les HS non payés et les congés non pris?
Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)